



**AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N°288 - novembre 2018

Edito...

Rédacteurs :

Anne COLOMB
Thierry FRANQUIN
Franck LAVAL
Marie MAISONNET

Conception :

Franck LAVAL

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036
Nantes cedex 01
02 51 77 20 61

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

[www.facebook.com/
cfdt.mae](http://www.facebook.com/cfdt.mae)

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453



La Route du Vote

De Michel MALINOVSKY en 1978 à François GABART voici quelques jours, il n'est plus nécessaire de rappeler que rien n'est joué avant la toute dernière ligne droite.

L'excès de confiance peut vous faire baisser la garde,

une trajectoire inadaptée peut vous contraindre à empanner, l'absence de souffle peut vous coincer dans la pétrole.

Bref, même si l'exercice de composition des listes et des équipes est derrière nous et la campagne bien lancée, **la Route du Vote ne se termine que le 6 décembre au soir.**

Il nous reste donc quelques jours pour convaincre camarades, collègues et amis de se rendre aux urnes le 6 décembre pour voter CFDT-MAE pour les CTPE, les CCL et, en centrale, pour le CTM, le CTAC et les CAP/CCP. Si vous avez un doute quant à la localisation de votre bureau de vote, rapprochez vous de votre hiérarchie ou contactez-nous (cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr).

Puis le 7, tout (re)commence.

Face aux menaces qui s'amoncellent sur le ministère des Affaires étrangères il faudra un syndicat dont la force d'analyse et de propositions pèse dans les discussions et dans les combats qu'il faudra mener. Car, qu'il s'agisse du plan « Action publique 2022 » ou de l'avenir des catégories C, de l'évolution de la filière SIC ou de la montée en puissance des questions HSCT, c'est bien notre vision du monde qui vient qui va être mise à l'épreuve.

Forte de l'expertise de ses adhérents, militants et élus, la CFDT-MAE a la chance de pouvoir s'inscrire dans la réflexion globale d'une confédération syndicale nationale ouverte et démocratique ; tout autant que la défense des emplois publics, colonne vertébrale de la Nation, c'est toute la philosophie du Service (au) public que nous vous invitons à défendre avec nous !

Franck LAVAL,
Commissaire exécutif

Comité technique d'administration centrale (CTAC) Adhésion des corps « SIC » au RIFSEEP : la CFDT-MAE négocie bien et vote pour !

Les négociations en vue de l'adhésion des corps SIC du MEAE au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP butaient depuis deux ans sur l'obstacle des primes informatiques que Bercy souhaitait, dans un premier temps, purement et simplement, supprimer, alors que l'administration négociait à enveloppe constante.

Elles ont repris sous de meilleurs auspices en début d'année ; l'administration ne faisant plus de la suppression des primes informatiques un préalable et accompagnant cette adhésion d'une revalorisation salariale rendue indispensable par la tension sur le marché de l'emploi des métiers de l'informatique.

La fusion avec les corps du MEAE (SAE, SCH) est le meilleur moyen de défendre les intérêts des agents de la filière SIC

Forte de l'idée que la **fusion des corps (ASIC/SAE et SESIC/SCH) est le meilleur moyen de défendre les intérêts des agents de la filière des systèmes d'information**, la CFDT a défendu l'**égalité de traitement et donc des primes entre les SCH et les SESIC ainsi qu'entre les SAE et les ASIC** ; en donnant une **priorité aux SESIC** dont les primes en centrale étaient injustement plus faibles que celles des secrétaires de chancellerie. L'administration a défendu la « cumulabilité » des primes informatiques et des primes d'encadrement, favorisant mécaniquement l'accroissement des plus hauts salaires.

La CFDT-MAE a bien négocié !

La CFDT est satisfaite de l'aboutissement de ces longues négociations, qui se sont tenues dans un

climat constructif. **Tous les agents, ASIC et SESIC, affectés en centrale bénéficient d'une revalorisation salariale.** L'ensemble est relativement équilibré. Les primes des SESIC sont portées au même niveau que celles des SCH et les ASIC voient leur progression de carrière mieux valorisée.

Dans le nouveau système dit RIFSEEP ne reste que 3 primes qui se cumulent

Le CIA est le successeur naturel de la prime dite FANEV. Il est attribué en juin, après l'entretien annuel d'évaluation. Les chefs de service répartissent une enveloppe qui leur est attribuée globalement.

– L'IFSE dépend de la fonction occupée. Elle est modulée par le grade et l'ancienneté. Les fonctions sont réparties en trois groupes pour les SESIC et en quatre groupes pour les ASIC. Le groupe 1 correspondant à la prime maximale.

L'administration nous a garanti que les primes informatiques seront conservées en l'état. Nous aurions préféré une référence explicite dans l'arrêté d'adhésion.

La CFDT regrette la tentative d'un passage en force de Bercy, qui a voulu réduire à trois le nombre de groupe des ASIC pour pouvoir mieux les intégrer ensuite au corps des ISIC. Ce qui a heureusement échoué. Toutes les organisations syndicales étant vent debout contre cette initiative malheureuse.



AP 2022 : c'est déjà demain ! Bienvenue dans l'ambassade du futur !



Fermez un instant les yeux et imaginez l'ambassade du futur :

– vous êtes diplomate de carrière ? Vous ne l'êtes plus. On fait désormais comme les Américains : on recrute au gré des gouvernements des managers formés dans les meilleures écoles de commerce.

– vous êtes titulaire de catégories B ou C ? Vous ne l'êtes plus non plus : le chef de poste a ramené son directeur des ressources humaines, son comptable, sa secrétaire particulière... le consulat ne répond plus depuis longtemps : on fait tout en ligne et les Français de passage n'ont qu'à prendre une assurance privée. Le culturel ? Voir Amazon® ou Netflix®.

– vous êtes contractuel : ah, là, vous l'êtes encore, mais votre contrat va bientôt se terminer et, c'est dommage, il n'est pas renouvelable.

– vous êtes recruté local ? Ah, vous, vous dépendez désormais d'une agence de recrutement privée.

Et d'ailleurs qui finance tout ça ? L'Etat français qui a renoncé à ses prérogatives ou une multinationale qui a des intérêts économiques dans la région ?

Vous voulez garder les yeux fermés ? Rendormez-vous et ne votez pas aux prochaines élections professionnelles.



Vous préférez rester les yeux ouverts ? Votez CFDT-MAE.

Agents de catégorie C : arrêtons le massacre !

Les adjoints de chancellerie ont vu leurs conditions de travail et d'expatriation fortement se dégrader ces dernières années et doivent faire face à une terrible **diminution de leurs effectifs**. Devant ce constat alarmant, la CFDT-MAE a lancé au printemps dernier une grande enquête en ligne auprès de tous les agents de catégorie C et vous avez été plus de 700 à y répondre.

Forts de cette légitimité, nous avons relayé au plus haut niveau vos inquiétudes et vos revendications qui sont aussi les nôtres et remis en main propre, lors d'une rencontre bilatérale, un exemplaire de cette enquête à Mme Genetet, Députée des Français de l'étranger et rapporteure du budget des programmes 105 et 151 à l'Assemblée nationale.

Dans le prolongement de cette enquête et alors

que les menaces du plan « Action Publique 2022 » se précisent, la CFDT-MAE a demandé **l'ouverture d'un groupe de travail pour les agents C** afin de préserver leurs emplois et reconnaître enfin leur rôle et leur valeur professionnelle au sein d'un Ministère qui ne pourrait pas fonctionner sans eux.



Temps de travail au MEAE : Problème de main d'œuvre : plus d'œuvre que de mains !

Lors du comité technique d'administration centrale du 18 octobre 2018, on a parlé du temps de travail : on constate une implantation réelle et pertinente du télétravail, dans une administration où la charge de travail est excessive.

Une implantation réelle et pertinente du télétravail ...

Pour ce qui est du télétravail, mode d'organisation du temps de travail promu par la CFDT, il tend à prendre une importance croissante, ce qui est un signe d'une meilleure prise en compte de la nécessité qui s'attache à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. On constate que si le mercredi est le jour ouvrable le plus « télétravaillé », la répartition des autres jours est assez équilibrée.

Il s'agit donc d'une politique de gestion du temps qui arrive à maturité, globalement bien comprise, qui trouve sa place et donne satisfaction, même s'il reste des managers récalcitrants, qui doivent être la cible d'une pédagogie.

Cela étant, il existe parfois des déconvenues de collègues qui découvrent *a posteriori* que leur emploi n'est pas éligible ou n'est pas présenté comme tel au télétravail. A la question de savoir comment l'information en amont pourrait être améliorée, l'administration répond que c'est sur la fiche de poste que l'information pourrait figurer.

...Dans une administration où sévit un grave problème de main d'œuvre puisqu'il y a plus d'œuvre que de mains

Pour ce qui est de l'application de la charte du temps, en vigueur depuis le 15 mai 2015, la CFDT a constaté que globalement, les tendances décelées depuis maintenant trois ans se confirment : on « sur-travaille » au ministère, ce qui n'est au demeurant pas une décou-

verte. Et cela est d'autant plus vrai que des collègues qui devraient badger sont au système du forfait et leur temps de travail « en plus » n'apparaît pas forcément dans les statistiques. A cet égard la CFDT rappelle que le badgeage constitue le droit commun, et la question relative au caractère volontaire du non-badgeage reste posée : il faut que le non badgeage résulte d'un volontariat et non pas d'une « culture » de la structure qui ferait obstacle à la volonté des agents.

S'il est utile et positif que, en interne, la direction des ressources humaines adresse un rappel à l'ordre aux directions dont les agents effectueraient des horaires excessifs, il serait également intéressant de savoir si les tendances observées au ministère sont partagées dans

d'autres administrations, surtout dans le contexte actuel d'austérité et de peu de cas qu'on fait de la fonction publique d'Etat.



L'exercice devrait conduire à faire des données ici récoltées, et récoltées de l'étranger un instrument de pilotage premier des res-

sources humaines, un instrument de réflexion sur le périmètre des missions, car on constate qu'il y a profonde inadéquation entre les attentes des autorités et des usagers et les moyens d'y répondre. S'il est légitime d'attendre des administrations des services de qualité, le corollaire, c'est la mise à disposition de moyens correspondants.

Toutes les bonnes volontés du monde ne peuvent s'abstraire de ce prérequis.

Sans méconnaître le travail réalisé, ni la bonne volonté de la direction générale qui pilote l'exercice, le simple constat des dysfonctionnements ne suffit pas, il faut en tirer les conséquences sur le travail prescrit tout d'abord et sur le travail réel ensuite.

Or on ne parvient pas à ce stade de maturité qui consisterait à passer de l'observation au pilotage.

(hors chef de poste) vaut 194, un ADL 31, un VI 25... Dès lors que l'objectif de moins 7, moins 10 ou moins 13 % est fixé, il n'y a plus qu'à jouer du tableur et faire passer la case « résultat » en vert ! Si l'équipe en place a des doutes ou des scrupules, le CF est là pour la guider ; on fait donc de la pédagogie des valeurs : « Ainsi, supprimer un poste de titulaire A représenterait un effort net de 194, et supprimer 2 postes de titulaires C représenterait un effort de 200. Et transformer 8 CDD en 5 VI et 3 CRSP représenterait un effort net de 669 [(8x118)-(5x25)-(3x50) =669] ».

Pour faciliter le travail de coupe, les cibles sont également pré-désignées : les fonctions consulaires et les fonctions supports, cœur de l'emploi des agents titulaires C et B !

Du second, on apprend deux chiffres, qui ont la vertu de l'honnêteté : pour 2019, l'effort demandé au MEAE (suppression de 130 ETP, sans que l'on sache d'ailleurs s'ils sont partie prenante des moins 10% sur

4 ans) correspond à 8 % de l'ensemble des suppressions demandées à la Fonction publique... quand le ministère n'en représente que 0,7% des effectifs !

La CFDT-MAE rejette cette logique purement comptable du service (au) public à l'étranger ; elle l'a fait savoir lors de son audition par la rapporteure des budgets 105 et 151 à l'Assemblée nationale, et va le faire savoir aux rapporteurs spéciaux des crédits de la mission « Action extérieure de l'Etat » au sein de la commission des finances du Sénat. Elle continuera à l'argumenter lors des prochaines échéances et saura en tirer toutes les conséquences dans ses positions en dialogue social.

Notre position n'a pas changé : Il est indispensable à notre sens de poser avant tout la question des missions avant de poser celle des effectifs. Définir ce que doit être l'Action publique à l'étranger avant d'en calibrer les moyens supposerait que le pouvoir politique assume ses choix. Et diminuerait la part de subjectif dans le massacre à la calculatrice en cours.

Retraites du secteur public - Le vrai et le faux...

L'ouverture par le gouvernement d'un (nouveau) chantier de réforme des retraites est d'ores et déjà l'occasion de rumeurs, d'informations erronées ou déformées. Pour y faire face, la CFDT a rédigé quelques « vrai-faux » auquel nous pourrions avoir recours tant dans les échanges au travail qu'à l'extérieur...

Extrait n° 1 :

- « Notre système de retraites va faire faillite » : c'est FAUX !

Tant qu'il y aura des cotisations pour la retraite, il y aura des pensions de retraite. Dans notre système « par répartition », les cotisations sont immédiatement utilisées pour verser les pensions. Contrairement au système dit « par capitalisation », où chacun épargne pour sa retraite sur des placements financiers sensibles aux évolutions boursières, notre système « par répartition » ne peut pas faire faillite. Un système « par répartition » est plus solide financièrement. Il repose entièrement sur l'acceptation d'un pacte social autour des retraites. Il doit donc être rigoureusement juste et solidaire. Oui, dans les années 1990, notre système de retraites a été confronté à d'importantes difficultés financières liées à l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers. Mais il a réussi à s'adapter, au prix de nombreuses réformes, souvent douloureuses : recul de l'âge de la retraite, augmentation de la durée de cotisation, augmentation des cotisations. Mais le résultat est là : le besoin de financement est passé de plus de 1 % du PIB dans les années 2000 à 0,2 % aujourd'hui (par comparaison le déficit de l'État se situe entre 2 et 3 %). Les deux facteurs de hausse – baby-boom et carrières de plus en plus complètes – s'estompent, et même si l'augmentation de l'espérance de vie accroît tendanciellement les dépenses, elle est plus lente et plus limitée.



Nantes : la CFDT-MAE signe son retour local



6 candidats de la CFDT-MAE Nantes aux CT & CAP (sur 8) ont participé ce 6 novembre au rassemblement régional Interco « *Un mois pour gagner* », centré sur les élections professionnelles du... 6 décembre prochain !

Organisé avec efficacité par nos camarades d'Orvault, cette journée nous a permis d'échanger avec nos collègues de la Territoriale, de la Préfectorale & de la Police et d'interpeller Laurent Berger sur AP 2022, grand sujet de préoccupation de notre ministère.

Le positionnement clair explicité par notre secrétaire général, fondamentalement opposé à la logique comptable du projet mais ne souhaitant pas pratiquer une politique de « chaise vide », appelant à la vigilance et à la mobilisation si nécessaire, a fourni aux militants présents les munitions nécessaires à la campagne qui s'est ouverte : **fiers d'être CFDT, et fiers de la faire savoir !**

Cette réunion signe par ailleurs le retour de notre section Nantes au sein des organismes CFDT ancrés localement : UD, URI, Interco-44 ; on ne peut là encore que s'en réjouir !



POINT F.A.Q.

Sur son site, www.cfdt-mae.fr, notre syndicat nourrit régulièrement une « foire aux questions » sur divers points de réglementation ou de pratique administrative, RH etc.

Retrouvez-les toutes en vous connectant dans l'espace adhérent (*)... et découvrez les plus récentes chaque mois dans ces colonnes.

La question du mois : La réglementation sur les congés annuels prévoit que l'absence du service ne peut excéder 31 jours consécutifs ; qu'en est-il à l'étranger ?

R. : Le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat précise effectivement dans son article 4 que « *L'absence du service ne peut excéder trente et un jours consécutifs* ». Mais les choses sont moins claires pour les collègues en poste à l'étranger : notre administration, interrogée à ce sujet, nous répond que le **décret** n° 2002-1200 du 26 septembre 2002 fixant le régime de congés annuels des personnels de l'Etat en service à l'étranger est muet sur ce point et que la décision d'accorder un congé annuel de plus de 31 jours consécutifs est laissée à l'appréciation du chef de poste en fonction des nécessités du service.

Par ailleurs la règle des 31 jours ne s'applique pas aux fonctionnaires bénéficiant d'un congé bonifié en application du décret du 20 mars 1978 ou « *aux fonctionnaires et agents de l'Etat autorisés exceptionnellement à cumuler leurs congés annuels pour se rendre dans leurs pays d'origine* ». Enfin la DRH nous confirme que les jours de récupération ARTT peuvent être cumulés au-delà du plafond de 31 jours.

(*) Login adhérent oublié ? Demandez-le nous par mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

La vie des sections - AGs et HMIs à gogo !

Intense activité des sections parisienne et nantaise en ces mois d'octobre et novembre.

Les **Assemblées générales** se sont tenues respectivement les 2 octobre et 8 novembre. Regroupant dans les deux cas une trentaine d'adhérents, de tous corps et grades, elles ont permis de faire le point sur les sujets du moment (AP 2022 notamment, mais aussi questions HSCT et comité technique d'administration centrale (CTAC) d'automne), de mobiliser nos camarades à l'approche des élections professionnelles et de préparer le renouvellement générationnel avec l'élection des membres des bureaux pour l'année 2018-2019.



Nantes, 8 novembre 2018 - assemblée générale

En parallèle, deux « heures mensuelles d'information » (HMI) ont été organisées sur les bords de la Seine et de la Loire sur le thème « **catégorie C : corps sacrifiés ?** » dans le prolongement de notre **enquête de fond sur les adjoints administratifs et adjoints techniques objet de la Lettre du syndicat spéciale d'octobre dernier**. La participation élevée et le niveau des échanges démontrent s'il le fallait encore la motivation - et la mobilisation - de nos camarades.



Paris, 12 novembre 2018 - HMI « catégories C »



Nantes, 19 novembre 2018 - HMI « catégories C »

Calendrier

22 novembre : CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) ministériel et francilien, Paris,

26, 27 et 28 novembre : CTM (comité technique ministériel), Paris,

6 décembre : Elections professionnelles, dans les postes et en centrale,

6 décembre : Première réunion du bureau de la section Nantes, et élection du secrétaire de section, Nantes.

Au sommaire ce mois-ci...

| | |
|--|--------|
| Edito et mentions légales | page 1 |
| CTAC : RIFSEEP filière SIC | page 2 |
| AP 2022, l'ambassade du futur | page 3 |
| Catégories C, arrêtons le massacre | page 3 |
| CTAC : temps de travail au MEAE | page 4 |
| AP 2022 : massacre à la calculette | page 5 |
| Vrai - Faux sur les retraites | page 6 |
| CFDT-MAE Nantes : retour vers le local | page 7 |
| Vie des sections et calendrier | page 8 |